



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
21 décembre 2011

Français

Original : anglais

**Douzième session extraordinaire du Conseil
d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 20–22 février 2012
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Nouvelles questions de politique générale : environnement
et développement**

**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la
biodiversité et les services écosystémiques**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision 26/4 du Conseil d'administration ainsi que sur la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les résultats de la première session de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour la plateforme, tenue à Nairobi du 3 au 7 octobre 2011. Le Conseil d'administration n'a pas à prendre de décision sur cette question, la deuxième session de la réunion plénière étant organisée en application de la décision 26/4.

* UNEP/GCSS.XII/1.

Contexte

1. En mars 2008, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rédigé une note conceptuelle expliquant le bien-fondé d'une plateforme intergouvernementale et multipartite sur la biodiversité et les services écosystémiques, suite à une demande émanant du comité scientifique international du Processus consultatif vers un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et des partenaires de la Stratégie pour le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Cette note a été diffusée comme document d'information à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en mai 2008 (UNEP/CBD/COP/9/INF/37/Rev.1).
2. Le Processus consultatif vers un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et la Stratégie mondiale pour le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire témoigne, l'un et l'autre, d'une reconnaissance générale de la nécessité de mettre en place une plateforme sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette reconnaissance a été réaffirmée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui, dans sa décision IX/15, a accueilli avec satisfaction l'assentiment du Directeur exécutif à convoquer une réunion intergouvernementale spéciale à composition non limitée regroupant plusieurs parties prenantes en vue d'étudier une interface scientifique-politique internationale efficace sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain; a invité les Parties à s'assurer que les experts scientifiques et en matière de politiques soient disponibles pour participer à cette réunion; et a encouragé également la participation d'experts de différentes régions et disciplines.
3. Cette réunion intergouvernementale a eu lieu à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008. Le Directeur exécutif a rendu compte de ses résultats à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum interministériel mondial sur l'environnement. Sur cette base, le Conseil d'administration, par sa décision 25/10, a prié le Directeur exécutif de mener une nouvelle fois une action pour explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité, le bien-être de l'humanité à long terme et le développement durable et, plus précisément, d'organiser en 2009 une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite.
4. En application de cette décision, le Directeur exécutif a convoqué une deuxième réunion à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009. Les représentants ont examiné les résultats de l'analyse des lacunes des mécanismes existants d'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et ont délibéré des besoins à couvrir. Le Directeur exécutif a rendu compte des résultats de cette réunion à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui a adopté sur cette base la décision SS.XI/4.
5. Par cette décision, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'aider les gouvernements et les organisations compétentes à achever en 2010 leurs délibérations sur l'amélioration de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être de l'humanité à long terme et le développement durable. Il a notamment prié le Directeur exécutif de convoquer en juin 2010 une troisième et dernière réunion intergouvernementale et multipartite spéciale de négociation, en vue de se mettre d'accord sur la question de savoir s'il y avait lieu d'établir une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Dans la même décision, il a prié le Directeur exécutif de transmettre, au nom du Conseil d'administration, les résultats et les textes issus de la troisième et dernière réunion à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, pour examen durant le débat de haut niveau sur la diversité biologique prévu en septembre 2010, puis par la suite.
6. Le Directeur exécutif a convoqué la troisième et dernière réunion à Busan (République de Corée), du 7 au 11 juin 2010. Le principal résultat de la réunion de Busan a été un accord entre les gouvernements concernant l'établissement d'une nouvelle plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les gouvernements sont aussi convenus de la portée de la plateforme, qui devrait répondre aux demandes des gouvernements. Ils ont défini les grandes lignes d'action de la plateforme, soulignant que celle-ci devrait identifier et hiérarchiser les principales informations scientifiques dont les décideurs avaient besoin; conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances; appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques; hiérarchiser les besoins en matière de création de capacités; et catalyser les financements nécessaires à ces activités. Les gouvernements ont aussi arrêté certains principes directeurs clés pour la plateforme.

7. Le document final de Busan (UNEP/IPBES/3/3, annexe) a été transmis à l'Assemblée générale, qui l'a examiné à sa soixante-cinquième session. L'Assemblée a adopté la résolution 65/162 du 20 décembre 2010, par laquelle elle a invité le PNUE à convoquer une réunion plénière assurant une participation pleine et entière de tous les États Membres, en particulier des représentants des pays en développement, pour déterminer dès que possible les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme.

8. Par sa décision 26/4, le Conseil d'administration a pris note de la résolution, a fait siens les résultats de la réunion de Busan et a décidé, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale, de convoquer une réunion plénière. Il a prié le Directeur exécutif de convoquer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la réunion plénière en 2011 et de continuer de faciliter la poursuite des travaux de manière à mettre en place la plateforme jusqu'à l'établissement du secrétariat.

9. Le secrétariat a jugé que deux sessions de la réunion plénière seraient nécessaires pour pouvoir rendre la plateforme pleinement opérationnelle. La première session de la réunion plénière s'est tenue à Nairobi du 3 au 7 octobre 2011.

I. Résultats de la première session de la réunion plénière

10. Les représentants de 112 gouvernements ont participé à la première session de la réunion plénière. Le PNUE a fourni un appui aux gouvernements de 80 pays en développement. En outre, plus de 50 organisations se sont enregistrées pour participer à la réunion avec le statut d'observateur.

11. La réunion a été présidée par M. Robert Watson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Ali Mohamed (Kenya), M. Yeon-chul Yoo (République de Corée), Mme Senka Barudanovich (Bosnie-Herzégovine) et M. Bráulio Ferreira de Souza Dias (Brésil) ont assuré la vice-présidence.¹

12. Les représentants ont beaucoup progressé dans la détermination des modalités et des dispositions institutionnelles pour la plateforme. Au cours de leurs débats, ils ont réaffirmé les fonctions et les principes de fonctionnement de la plateforme, tels que définis dans le document final de Busan, ajoutant le principe selon lequel la plateforme réaliserait son travail selon une approche ascendante.

13. Les représentants sont aussi convenus des fonctions des organes qui pourraient être créés dans le cadre de la plateforme et ont limité les choix concernant la structure nécessaire pour soutenir le fonctionnement efficace et efficient de la plateforme à deux options clairement définies s'agissant du niveau supérieur de gouvernance (un bureau multidisciplinaire élargi ou un groupe scientifique et un bureau plus petit). Des discussions ultérieures sur tous les organes subsidiaires qui pourraient être établis pour assister l'organe décisionnel de la plateforme (appelé « la plénière ») se tiendront à la deuxième session de la réunion plénière. Un accord est aussi intervenu sur les fonctions du secrétariat et sur la plupart des fonctions de la plénière et de ses présidents et vice-présidents.

14. Les représentants ont procédé à un premier échange de vues sur le règlement intérieur des réunions de la plénière. Plusieurs d'entre eux ont observé que même si le projet de règlement intérieur fournissait une base pour examiner la question, il serait probablement nécessaire d'ajouter des éléments à ce projet pour que la plateforme puisse exercer ses fonctions. Les représentants ont été invités à soumettre, conjointement ou individuellement, par la voie électronique, des propositions concernant le règlement intérieur et les procédures connexes au secrétariat d'ici au 15 décembre 2011. Il appartiendrait ensuite au secrétariat de regrouper les propositions soumises, sans édition de fond, puis de les distribuer aux participants à la deuxième session de la réunion plénière au moins six semaines avant cette session.

15. Un échange de vues préliminaire a eu lieu sur le programme de travail de la plateforme. Outre diverses suggestions concernant chaque fonction de la plateforme, il a été généralement admis que les quatre fonctions de la plateforme devraient être exercées de manière intégrée à travers son programme de travail. Pour progresser à la deuxième session de la réunion plénière, il a été convenu que le secrétariat du PNUE établirait un document décrivant les options pour le programme de travail, qu'il

¹ Il a été décidé que M. Watson, M. Mohamed et Mme Barudanovich assureraient leurs fonctions durant les deux sessions, alors que M. Yoo et M. Ferreira de Souza Dias seraient remplacés par M. Atsushi Suginaka (Japon) et M. Hesiquio Benitez (Mexique) pour la deuxième session. Ultérieurement, M. Mohamed a été remplacé en tant que vice-président par Mme Zena Nzibo (Kenya).

soumettrait pour examen par les gouvernements et les autres parties prenantes pendant une durée de six semaines. Une version actualisée du document serait ensuite distribuée pour la deuxième session de la réunion plénière.

16. Les questions juridiques concernant l'établissement et le fonctionnement de la plateforme ont aussi été examinées, suite à un avis reçu du Bureau des affaires juridiques à New York. Des vues ont aussi été exprimées concernant à la fois la procédure d'établissement de la plateforme et le statut de la plateforme au sein du système des Nations Unies.

17. Les représentants ont examiné et arrêté le processus et les critères de sélection de l'institution ou des institutions hôte(s) et le processus pour le choix de l'emplacement physique du secrétariat de la plateforme. Ils ont ensuite invité le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD à soumettre une proposition conjointe pour l'accueil du secrétariat et sont convenus que les gouvernements intéressés soumettraient leurs offres concernant l'emplacement physique du secrétariat de la plateforme au plus tard le 15 janvier 2012, pour que la plénière puisse les examiner à sa deuxième session.

18. On trouvera le rapport de la réunion (UNEP/IPBES.MI/1/8) sur le site www.ipbes.net.

II. Préparation de la deuxième session de la réunion plénière

A. Dispositions et attentes

19. Le PNUE, en coopération avec l'UNESCO, la FAO et le PNUD et en consultation avec d'autres parties prenantes, travaille actuellement pour organiser la deuxième session de la réunion plénière, qui aura lieu du 16 au 21 avril 2012 dans la ville de Panama.

20. Le PNUE travaille avec l'UNESCO, la FAO et le PNUD pour élaborer une proposition conjointe sur l'éventuelle contribution individuelle et collective des quatre organismes au secrétariat de la plateforme et sur les dispositions administratives devant permettre au secrétariat d'exercer ses fonctions telles que convenues à la première session de la réunion plénière. En outre, un document révisé sur le programme de travail a été téléchargé sur le site Internet de la plateforme, avec une date limite pour les commentaires fixée au 15 décembre 2011.

21. On s'attend que les participants à la deuxième session poursuivent leurs délibérations sur les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme, couvrant le programme de travail de la plateforme, la structure de gouvernance, le règlement intérieur et le budget. Les questions juridiques concernant l'établissement de la plateforme seront aussi examinées afin d'arriver à un accord. On s'attend aussi que les gouvernements prennent une décision sur l'institution ou les institutions hôte(s) et l'emplacement physique du secrétariat.

B. Incidences financières et administratives

22. Par sa décision 26/4, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de faire rapport sur les implications financières et administratives de la mise en œuvre de la décision. A cet égard, outre les dépenses de personnel, quelque 800 000 dollars ont été dépensés pour l'organisation de la première session de la réunion plénière. L'organisation de la deuxième session devrait exiger un budget un peu plus important du fait de sa durée plus longue. Les financements nécessaires aux deux sessions proviennent de fonds extrabudgétaires.

23. Des informations sur le montant indicatif et possible des ressources budgétaires nécessaires à l'administration et à la mise en œuvre de la plateforme ont été fournies à la première session de la réunion plénière de la plateforme dans le document UNEP/IPBES.MI/1/INF/7. Elles sont révisées sur la base des délibérations de la première session et des propositions reçues durant la période intersessions, et elles seront présentées à la deuxième session en tant que document de travail. Des informations complètes sur les incidences financières et administratives du fonctionnement de la plateforme ne pourront être fournies qu'à l'issue des discussions qui auront lieu à la deuxième session sur les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme.